AIDES DISPOSITIF DE L'UE

Aide à la création / reprise d’entreprise dans l’agroalimentaire

Publics concernés

- #Collectivité territoriale
- #Entreprise
- #Établissement public

Domaines secondaires

- #Création d'entreprise
- #Agroalimentaire
- #Reprise d'entreprise

Afin de favoriser le renouvellement du tissu productif agroalimentaire régional, un soutien particulier à la création et à la transmission/reprise d’entreprises pourra être mobilisé lors des différentes phases d’élaboration des projets fortement générateurs d’emplois et/ou de valeur ajoutée.

Objectif

Accompagner les projets de création ou de transmission/reprise d’entreprises agroalimentaires portées par des personnes physiques (hors opération de croissance externe et fortement générateurs d’emploi et/ou de valeur ajoutée).

Bénéficiaire

- Entreprises (hors sociétés de production agricole) situées en Nouvelle-Aquitaine, constituées sous forme de sociétés commerciales ou sous forme de coopératives agricoles, qui exercent une activité dans le domaine de la transformation ou du stockage-conditionnement de produits agricoles et/ou alimentaires et de leur commercialisation (hors commerce de détail).
- Les personnes physiques ou personnes morales créées pour les besoins de la reprise, ou les entreprises agroalimentaires créées ou reprises.

Montant

L’aide revêt la forme d’une subvention de 50% pour les études préalables techniques, commerciales, financières… (prestations externes).

L’aide revêt la forme d’une subvention ou d’un prêt public pouvant aller jusqu’à 40% (plafonnée au montant d’apport en fonds propres réalisés par le créateur ou par le repreneur – personne physique) pour les investissements matériels et immatériels.

Les investissements immobiliers (hors foncier non bâti) peuvent être retenus pour les projets situés en zone rurale ou à enjeu particulier.

Projet de 120 000€ à 3 M€.

Eco-socio-conditionnalité des aides régionales pour les projets supérieurs à 2M€.

Comment faire ma demande ?

Les dossiers sont à envoyer par mail à l'adresse iaa@nouvelle-aquitaine.fr